

MINISTERE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Sous-direction des ressources humaines des greffes

Bureau des carrières et de la mobilité

professionnelle des personnels de greffe -RHG1

Mél : pole-b.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr

Paris, le 5 février 2026

Circulaire - **Note**

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation

Monsieur le procureur général près de ladite cour

Mesdames et messieurs les premières présidentes et premiers présidents des cours d'appel

Mesdames et messieurs les procureures générales et procureurs généraux près lesdites cours

Monsieur le président du Tribunal supérieur d'appel

Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature

Madame la directrice de l'École nationale des greffes

POUR INFORMATION

N° Note : SJ-26- 30-RHG1/05.02.26

Mots clés : Greffiers des services judiciaires

Titre détaillé : Nomination le 2 mars 2026 de 260 candidats admis au concours de greffiers des services judiciaires organisé au titre de l'année 2026 (session des 30 septembre et 1^{er} octobre 2025)

Publication : *INTERNET* - INTRANET - *temporaire jusqu'au 31/07/2026*

Pièces jointes :

- Liste principale des candidats admis au concours externe (session des 30 septembre et 1^{er} octobre 2025)
- Liste principale des candidats admis au concours interne (session des 30 septembre et 1^{er} octobre 2025)
- Candidat admis au concours externe 2025 après report de scolarité (session des 1^{er} et 2 avril 2025)



Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle – RHG1

Paris, le 5 février 2026

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice

à

**Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près de ladite cour**

**Mesdames et messieurs les premières présidentes et premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et messieurs les procureures générales et procureurs généraux près lesdites cours**

**Monsieur le président du Tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal**

**Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature
Madame la directrice de l'École nationale des greffes**

Dossier suivi par :

Fanny MARTIN - pole-b.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr

Cheffe du pôle de gestion des personnels de catégorie B

Objet : Nomination le 2 mars 2026 de 260 candidats admis au concours de greffiers des services judiciaires organisé au titre de l'année 2026 (session des 30 septembre et 1^{er} octobre 2025)

P.J. :

- Liste principale des candidats admis au concours externe (session des 30 septembre et 1^{er} octobre 2025)
- Liste principale des candidats admis au concours interne (session des 30 septembre et 1^{er} octobre 2025)
- Candidat admis au concours externe 2025 après report de scolarité (session des 1^{er} et 2 avril 2025)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que seront nommés, en qualité de greffiers stagiaires, les candidats admis au concours de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires organisé au titre de l'année 2026, dont les noms figurent sur les listes jointes à la présente note.

Les nominations interviendront **le 2 mars 2026** pour les lauréats suivants :

- Liste principale externe : les candidats admis du 1^{er} rang jusqu'au 243^{ème} rang inclus, à l'exception du nom biffé sous réserve d'éventuelles renonciations à venir ;
- Liste principale interne : les candidats admis du 1^{er} rang jusqu'au 17^{ème} rang inclus, sous réserve d'éventuelles renonciations à venir ;
- Candidat admis au concours externe 2025 (session des 1^{er} et 2 avril 2025) après report de scolarité.

Il convient de rappeler la note n° SJ-25-93-RHG4 du 17 avril 2025, relative à l'appel et au recueil des candidatures en vue du concours cité en référence, qui précise : « **Les candidats sont informés qu'en application de l'article L325-37 du code général de la fonction publique, la vérification des conditions requises pour concourir peut intervenir jusqu'à la date de nomination. Seuls les lauréats remplissant toutes les conditions d'accès au concours pourront être nommés** ».

Les pièces constitutives des dossiers administratifs des candidats ont déjà été communiquées par les candidats au bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1) de la sous-direction des ressources humaines des greffes.

Je vous informe de la prochaine publication d'une seconde note de nomination avec entrée à l'Ecole nationale des greffes le 30 mars 2026.

La sous-directrice des ressources humaines des greffes

Signé
électroniquement :
BERBACH Sylvie
Le 05/02/2026 UTC(OP)

